

Demande déposée le 19/06/2023		N° DP 093 013 23 A0025
Par :	ENR PRO	
Demeurant à :	15 rue Jean Monnet	
	94130 NOGENT SUR MARNE	
Représentée par :	Monsieur CHICHEPORTICHE Elie	
Nature des travaux :	Installation d'un système solaire combine surimposition à la toiture du bâtiment	
Sur un terrain sis à :	17 rue Rigaud	
Référence cadastrale :	13 H 139	

Monsieur le Maire de la Ville du Bourget

Vu la déclaration préalable susvisée,
Vu l'affichage en Mairie de l'avis de dépôt le 23/06/2023,
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles R 421-17 et suivants,
Vu le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) approuvé le 10/04/2017, mis à jour le 29/12/2017, modifié le 09/07/2018, mis à jour le 02/04/2019, modifié le 07/12/2020, mis à jour le 09/06/2021 et le 28/07/2021, modifié le 13/12/2021 et le 22/12/2022,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 24/09/2007 réinstaurant l'obligation de déposer une déclaration préalable pour la réalisation de clôtures sur l'ensemble du territoire communal en vertu des articles L 421-1 et R 421-12 du Code de l'Urbanisme,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 07/05/2014 instituant l'obligation de déposer une déclaration préalable pour les ravalements sur l'ensemble du territoire communal conformément au décret n° 2014 - 253 du 27/02/2014,

ARRETE

Article 1 : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable sous réserve du respect des prescriptions mentionnées aux articles suivants.


Article 2 : La construction en limite séparative s'effectuera sans saillie ni retrait. Ceci exclut tout débordement des eaux pluviales sur le fond voisin.

NB : Tous travaux ou installations prévus en bordure de la voie ou nécessitant une occupation du domaine public (départemental ou communal) sont subordonnés à l'obtention d'une permission de voirie après l'instruction d'une demande à déposer en MAIRIE.

Le bénéficiaire de la présente déclaration préalable prendra toutes les dispositions pour assurer la sécurité des personnes et des biens pendant les travaux.

Le Bourget, le 17 JUIL. 2023

Le Maire



Jean-Baptiste BORSALI

Dossier transmis en Préfecture le : 17 JUIL. 2023
Date de mise en ligne : 17 JUIL. 2023